



SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

Avril 2024

Lettre de la présidente n° 2

Chers collègues,

Après la première Assemblée générale de notre mandature, nous vous proposons un point d'étape sur le fonctionnement de notre association, et sur nos projets.

I- Gestion

Tout d'abord, quelques nouvelles de la gestion de notre association : notre local, la gestion administrative, nos finances.

Nous avons lors de cette première année pris la mesure de deux chantiers encore inachevés, dont nous prenons la suite : celui de nos locaux, et celui des conséquences de la numérisation sur notre fonctionnement.

Il nous faut résoudre deux détériorations de notre bâtiment, qui sont apparues très peu de temps après les travaux de réhabilitation et qui depuis sont restées en l'état, les changements de mandature n'ayant pas permis de trouver de solution. Il s'agit de venues d'eaux, ce que les professionnels du bâtiment considèrent comme le plus difficile à traiter. Le collecteur d'eaux usées de notre immeuble est très défectueux. Et une fuite du toit se déversant au niveau de la cage d'ascenseur rend actuellement cet ascenseur inutilisable. Nous travaillons activement, mais malheureusement lentement, sur ce dossier, en lien avec notre assurance.

La numérisation de notre activité s'est accélérée depuis 2021 avec le choix de la mise en place d'une base de données Sage, base de comptabilité commerciale utilisée pour la comptabilité, pour l'ensemble de la gestion associative. Cela sécurise la collecte des cotisations, fluidifie les processus d'inscription à nos activités et permet le développement de nos activités ouvertes et de notre visibilité par le lien à la boutique du site.

Cependant, cette base de données comptable n'a pas pu être suffisamment adaptée à la gestion administrative d'une association comme la nôtre, et comporte des contraintes de saisie importantes, alors que par ailleurs, la transition informatique s'est accompagnée de pertes de données sur certaines années. Il nous faut donc trouver de nouvelles solutions d'archivage, en concertation avec les différents pôles du secrétariat, et sensibiliser nos informaticiens aux nécessités de cette gestion associative, afin qu'ils nous proposent des aménagements plus utilisables.

Vous pourrez lire le détail de notre situation financière dans le rapport financier publié sur l'espace membres du site. Le budget 2023 implique deux bureaux et deux CA. Il est déficitaire, en partie du fait des mouvements de personnel, mais surtout du fait de l'augmentation importante des cotisations de l'API qui n'avaient pas été prises en compte dans la cotisation

prévue par le budget prévisionnel. Cette augmentation, lissée sur les trois dernières années, correspond à un rattrapage de l'inflation mondiale, décidé en 2021, l'API n'ayant pas augmenté ses cotisations depuis 10 ans. Cette augmentation, ainsi que celle du coût de la vie en général, nous oblige à prévoir cette année une augmentation des cotisations de la SPP de 4%, que l'AG du 17 mars dernier a votée.

2- Démocratie interne

Nous avons fait le pari que le CA se réunisse le plus souvent en présence, (ce qui a aussi été le choix de la Commission des candidatures), afin que le travail de réflexion commune et de délibération ne se fasse pas dans le double espace des réunions hybrides, avec deux groupes de mode de présence différents. Nous proposons toutefois un lien zoom sur demande à quelques collègues très éloignés. Quelques réunions, au cœur de l'hiver pour la préparation de l'AG, ont aussi eu lieu entièrement en visioconférence.

Ce choix a permis des discussions approfondies, en particulier sur la question de notre positionnement sur l'actualité au Proche-Orient. Il a fallu trouver un équilibre entre l'émotion liée à la gravité des événements, le souhait que tous nos membres puissent se reconnaître dans le positionnement de la SPP, et l'exigence déontologique que celle-ci reste suffisamment discrète pour laisser un champ d'écoute ouvert pour tous nos patients.

D'autres questions ont été explorées et sont toujours en débat, comme celle du type de contenus numériques que nous pourrions offrir au public pour diffuser la pensée analytique dans le socius, et dans quel format.

Une réflexion commune s'est amorcée aussi avec les instances chargées de la formation, Institut et Conseil exécutif de la Commission d'enseignement, à propos de la mise à jour de leurs textes de référence pour y intégrer les modifications récentes de leur fonctionnement : recherche de dispositifs permettant un meilleur accompagnement des analystes en formation (règlement du cursus), souci du vieillissement des formateurs (Règlement de la CE), et développement du centre de formation du Sud-est (Convention du Centre de formation du Sud-ouest).

Une réflexion est aussi en cours au sein des commissions statutaires permanentes, Commission scientifique et Commission socio-professionnelle. Elles mettent en œuvre le projet d'encourager les échanges et l'engagement de leurs participants et de trouver des thèmes porteurs. Il reste à mieux élaborer leur articulation aux instances de la SPP, afin de nourrir un débat interne approfondi au contact des réalités qu'elles explorent.

Notre communication interne se doit d'être aussi un facteur d'appropriation de nos activités par les membres. Elle est l'objet d'une préoccupation constante du bureau, tant pour l'organisation du site que pour les communications en nombre qu'il faut parvenir à rythmer dans le calendrier pour les rendre informatives et attrayantes. Vos retours sont précieux pour apporter des améliorations dont nous pouvons ne pas percevoir la nécessité, trop pris dans le fonctionnement quotidien.

3- Vie scientifique

Le rapport moral et le rapport scientifique que vous pouvez consulter sur l'espace membres du site récapitulent la richesse de nos manifestations scientifiques de l'année, où chaque activité a sa dynamique propre. L'assistance à nos activités internes a confirmé le désir du retour en présence pour les échanges cliniques, terreau et cœur de notre approfondissement théorique. Des questions restent ouvertes quant à l'équilibre entre conférences et autres manifestations, ouverture au zoom ou limitation à la présence. La place des séminaires, base de notre formation initiale et permanente, dont certains ont vu leur assistance multipliée par la visioconférence,

mériterait une réflexion. Nos activités ouvertes au public confirment leur vitalité, qui persiste et se développe après la période covid.

Le prochain colloque ouvert au public de la SPP aura lieu le 23 novembre 2024, dans l'auditorium du CICSU (Jussieu), sur le thème : « Cultiver le monde interne ? ». Comme de coutume, l'enjeu est d'essayer de faire entendre en un langage contemporain ce qu'est l'espace du travail analytique et sa dynamique.

Ce colloque s'inscrit dans la perspective du Centenaire de la SPP qui va organiser une partie de notre vie scientifique pour les deux années qui viennent. Il nous appartient de trouver un cadre de travail à même de fédérer les énergies pour utiliser cet évènement porteur au profit de notre société. C'est une occasion de mesurer l'évolution des idées, de revisiter notre histoire, et de revivifier un mouvement de recherche et de transmission entre les générations pour nos membres. C'est aussi l'occasion de manifestations dans l'espace public qui nous restent à inventer.

4- International

Vous avez su par nos courriers que nous étions préoccupés par l'évolution des règles de l'API sur les modalités de formation qui risquent d'ouvrir très largement les possibilités de travail à distance, et en particulier de permettre la formation d'analyste à des personnes ayant fait une analyse majoritairement à distance.

Les démarches déjà entreprises à ce sujet par les sociétés françaises jusqu'à cet été n'avaient eu que peu d'écho dans les instances de l'API. A l'approche du vote prévu au Conseil de l'API en mars 2024, une solide concertation a pu s'établir entre l'ensemble des sociétés européennes sur une position commune, qui a été adressée aux instances de l'API, puis exprimée largement lors de la réunion des présidents de la Fédération Européenne lors de la Conférence de la FEP. Cette position commune réclame que la possibilité d'aménagement de la cure comportant des séances à distance reste un dispositif d'exception, pour les régions où le manque d'analystes ou les distances le rendent nécessaire, mais ne devienne pas la règle générale définissant la psychanalyse.

Nous savons que cette position est controversée dans les régions nord et sud- américaines où l'usage de la « téléanalyse » est très courant, mais l'Europe représente 47% des membres de l'API, et plus de la moitié de ses revenus. Il nous semble donc légitime de tenter de faire entendre une définition de la psychanalyse qui tient compte du corps, de la pulsion, des effets du transfert dans une situation en présence.

C'est à l'appui de cette position que nous avons proposé à l'Assemblée générale de voter une motion. Suite à l'ensemble de ces démarches, le Conseil de l'API a longuement travaillé sur cette question lors de sa réunion du 25 mars, et a décidé de surseoir au vote pour un temps de concertation supplémentaire. Nous restons vigilants pour que ce temps ne soit pas que dilatoire.

J'espère que ces nouvelles rencontreront votre souhait de continuer à enrichir la vie de notre société avec vos talents et intérêts personnels.

Bien cordialement,

Emmanuelle Chervet
Présidente de la SPP